

COMMUNE DE
PARCAY-
MESLAY



**DECISION DU MAIRE
PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES DANS LE CADRE DU
PROJET DE RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ET
DE LA FRESQUE CLASSEE DU XIIème SIECLE**

Le Maire de la commune de Parçay-Meslay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 al.26°;

Vu la délibération du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le marché subséquent n°3 de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la tranche 2 : restauration intérieure de l'église « Mission de base de maîtrise d'œuvre » du 6 juillet 2022 ;

Considérant que par délibération en date du 30 mars 2023, le conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les dépenses de fonctionnement et les opérations d'investissement prévues au budget ;

Considérant le projet de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre et de la fresque classée du XIIème siècle, pour lequel le financement des études est prévu au budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 tel qu'approuvé par délibération du 30 mars 2023, pour un montant estimé à 18 793,50 euros hors taxes (phases APS, APD +DAT, PRO, ACT).

Considérant le plan de financement initial pour le financement des études par la maîtrise d'œuvre

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires	18 793,50€	Direction Régionale des Affaires Culturelles – 40%	7 517,40 €
		Autofinancement -60%	11 276,10 €
Total	18 793,50€	Total	18 793,50€

DÉCIDE :

Article 1^{er} : DE SOLLICITER auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention d'un montant de 7 517,40 euros pour le financement des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration intérieure et de la fresque classée de l'Eglise Saint-Pierre.

Article 2 : DE SIGNER tout document nécessaire à la bonne exécution de cette demande.

Article 3 : Ampliation de la présente décision adressée à :

- M. Le Préfet d'Indre-et-Loire

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

Bruno FENET



Certifié exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 06.06.23
- Publié le : 06.06.23



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire**

**DEMANDE DE SUBVENTION
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ORGANISMES PUBLICS**

(données indispensables à l'instruction de la demande)

AIDE DE L'ÉTAT SOLLICITÉE au titre des monuments historiques

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET :

Département : INDRE-ET-LOIRE

Monument historique : Eglise Saint-Pierre de Parçay-Meslay (ISMH, abside CLMH)

Intitulé du projet et résumé de l'objet : Etudes en vue des travaux de restauration intérieure et de la fresque classée du XIIème siècle

PC ou AC n° :

accordé le :

joindre la copie de l'arrêté du permis de construire à la demande.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PORTEUR DE PROJET :

Nom ou raison sociale : Commune de Parçay-Meslay

Forme Juridique : Collectivité territoriale

Adresse : 58 rue de la Mairie – 37210 Parçay-Meslay

N° de téléphone : 58 rue de la Mairie – 37210 PARCAY-MESLAY

Adresse électronique : mairie@parcay-meslay.com

Représentant légal : Bruno FENET, Maire

N° SIRET : 213 701 790 00015

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

Description du projet : Mission de maîtrise d'œuvre (phases APS, APD+ DAT, PRO, ACT) dans le cadre des travaux de restauration intérieure et de la fresque classée du XIIème siècle de l'Eglise Saint-Pierre sise à Parçay-Meslay (37)

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet (*) : août 2022

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet (*) : octobre 2023

Soit en cas d'attribution de subvention, une demande de solde devant être adressée au plus tard en octobre 2024 (mois/année n+1 par rapport à la date de fin)

Attention ! : le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 prévoit que la demande de solde doit intervenir au plus tard dans les douze mois qui suivent la date d'achèvement de l'opération.

(*) - Etudes d'avant-projet : de la date de démarrage à la date de remise

- Travaux : de la consultation des entreprises à la remise du DDOE

Coût prévisionnel du projet : 18 793,50 € HT soit 22 552,20 €. TTC

Montant de l'aide financière demandée à l'État : 7 517,40€ (40%)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES HT (préciser les postes de dépenses)		RECETTES	
Mission MOE (APS, APD +DAT, PRO, ACT) ATELIER 27	18 793,50€	Subvention DRAC (40%)	7 517,40€
	€	Subvention Région	€
	€	Subvention Département (.....%)	€
		Subvention EPCI ()	€
	€	Autofinancement (40%)	11 276,10€
		Autre (Mécénat, Dons ...) (.....%)	
TOTAL HT	18 793,50€	TOTAL HT	18 793,50€

N.B : Le montant de la subvention allouée par le Ministère de la Culture ne saurait être modulée suite à des modifications de montants des autres subventionneurs, la différence demeurant à la charge du pétitionnaire (autofinancement).

PIÈCES À FOURNIR pour l'instruction de la demande

- Arrêté du 12 novembre 2019 pris pour l'application de l'article 6 du décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement
- Articles L. 621-27 et L 621-9 du Code du Patrimoine

Aucune demande ne sera traitée sans les documents suivants :

1) relatifs au demandeur :

- Formulaire de demande de subvention complété, daté et signé
- Justificatif de propriété
ou
 Pièce justifiant la délégation de maîtrise d'ouvrage (convention de mandat), si le demandeur n'est pas le propriétaire
- Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
- ~~GIP : convention constitutive du groupement avec copie de l'arrêté publié au JO~~
- ~~Structure inter communale : copie des statuts précisant les compétences~~

2) relatifs à l'opération :

- Copie des devis estimatifs et descriptifs détaillés par lot (travaux) et /ou des honoraires
- ~~Copie de l'autorisation de travaux pour les édifices classés délivrée par le préfet de région au titre du Code du patrimoine~~
- ~~Copie de l'arrêté de permis de construire pour les édifices inscrits délivré par l'autorité compétente au titre du Code de l'urbanisme~~
- ~~Autorisation du préfet de département de porter à plus de 80 % le total des aides publiques, le cas échéant (art. L.1111-10 du code général des collectivités territoriales)~~

ATTESTATION DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), M. Bruno FENET, en ma qualité de propriétaire ou de représentant légal ou de personne habilitée, sollicite une subvention de l'État d'un montant de 7 517,40 € pour la réalisation du projet.

Je reconnais avoir eu connaissance que mon projet ne doit pas avoir commencé avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet, sauf si j'ai, pour des motifs d'urgence (événement imprévisible, sécurité des personnes) sollicité et obtenu, des services de l'État chargés des monuments historiques, une autorisation de commencer le projet après dépôt de ma demande mais avant accusé de réception du dossier complet.

J'atteste :

- que l'organisme que je représente est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- ne pas être assujetti(e) à la TVA (pas de récupération) ;
- ~~être assujetti(e) à la TVA (récupération) ;~~
- bénéficiaire du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ~~ou produire la pièce me confiant la maîtrise d'ouvrage de ce projet ;~~

Je certifie solliciter les aides publiques indiquées au plan de financement et m'engage à réunir les financements nécessaires à l'opération.

- je m'engage à prendre en compte les éléments à caractère sociaux et environnementaux et
- les objectifs de développement durable dans la mise en œuvre de ce projet ;

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués et des documents produits.

À PARCAY-MESLAY, le 1^{er} juin 2023.

Signature et cachet du demandeur


Le Maire,
Bruno FENET



VOTRE DOSSIER EST À ADRESSER

PAR COURRIER OU PAR MAIL À :

**Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire
Conservation régionale des monuments historiques
6 rue de la Manufacture
45043 Orléans Cedex**

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

**Monsieur Denis Grandemenge (départ. 36/37/45)
denis.grandemenge@culture.gouv.fr**

**Madame Cécile Rousseau (départ. 18/28/41)
cecile.rousseau@culture.gouv.fr**

**Conservation régionale des monuments historiques
02 38 78 85 00**